Italie : “L’immigration, un incontestable atout pour un pays en déclin démographique” selon Caritas et Migrantes

22/06/2017 à 21h10

Le 26e rapport sur l’immigration en Italie a été présenté ce mercredi 21 juin 2017 à Rome, entre autres par le cardinal Francesco Montenegro, archevêque d’Agrigente en Sicile et président de la Caritas Italie, et par Mgr Guerino di Tora, évêque auxiliaire de Rome et président de la fondation Migrantes.

(Le cardinal Francesco Montenegro)

Ce rapport, qui fourmille de chiffres et de données précises, tord d’abord le cou à l’idée répandue d’une «invasion migratoire» dans la péninsule, qui ne compte en réalité que 8,3% d’étrangers, soit 5 026 1153 personnes sur une population totale de 60 665 551 résidents. En outre, les migrants qui arrivent sur les côtes italiennes ne sont, pour la plupart, que de passage. À noter toutefois que l’Italie se transforme en terre d’installation pour les femmes, –qui constituent plus de 50% des migrants–, et qui requièrent la citoyenneté après un long processus d’intégration.

Mais ce rapport veut aller au-delà des statistiques pour s’interroger sur le profil et les visages de cette immigration, qui se caractérise avant tout par sa jeunesse. Pour les auteurs du document de 430 pages, **cette jeunesse représente un incontestable atout pour un pays en déclin démographique. Enfants nés sur le sol italien de parents étrangers, étudiants des universités italiennes: ces nouvelles générations seront les protagonistes de la société de demain.**

> ***«L’Italie d’aujourd’hui et de demain, ou réussira à être différente, c’est-à-dire capable de nouvelles rencontres et de relations, ou n’aura pas de futur», assène le rapport. C’est donc la jeunesse qui doit être mise au centre de l’action.***

[…]

Évoquant la réforme du code de la nationalité actuellement débattue au sein du Parlement italien et qui cristallise beaucoup de tensions, l’archevêque d’Agrigente a plaidé pour la prise en compte du droit du sol dans l’octroi de la nationalité italienne aux étrangers: «*selon moi, le droit d’appartenir à une terre, si j’y suis né et y ai grandi, si j’y suis depuis un certain temps, si l’un de mes parents a la nationalité, devrait être reconnu. Pourquoi ne devrais-je pas l’avoir si j’ai fait mon chemin jusqu’ici avec les autres? Seulement parce que je viens d’une autre terre? (…) Cette fermeture absolue me laisse perplexe*», a avoué le président de la Caritas Italienne.